

**FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Haïti	
TITRE DU PROJET : Renforcer la cohésion sociale en Haïti au travers de mécanismes de redevabilité et de transparence opérationnels	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : ☐ IRF ☒ PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : PNUD, ONUDC	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) :	
Gouvernement : MPCE (Ministère de la Planification et de la Coopération Externe), ULCC (Unité de Lutte Contre la Corruption), IGPNH (Inspection Générale de la Police Nationale d'Haïti), MCFDF (Ministère de la Condition Féminine et du Droit des Femmes), CSPJ (Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire), MJSAC (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique), MENFP (Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle), MJSP (Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique), OPC (Office de Protection du Citoyen), EMA (École de la Magistrature), École et Académie de Police, MICT (Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales)	
OSC : Je-Klere, BHDH, FBH	
Durée du projet en mois^{1 2}: 24 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : ensemble du territoire national	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes ³	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

² Le commencement officiel du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

☐ Initiative de promotion des jeunes ⁴ ☒ Transition entre différentes configurations de l'ONU (ex. désengagement d'une mission de maintien de la paix) ☐ Projet transfrontalier ou régional		
Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) : PNUD : \$ 2,300,000 (dont \$ 700,000 géré pour HCDH dans le cadre d'une LoA) UNODC : \$ 700,000		
Total PBF : \$ 3,000,000.00 <i>*Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.</i>		
Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :		
PBF 1^{ère} tranche (40%) : PNUD : \$ 920,000 (dont \$ 280,000 pour HCDH) UNODC : \$ 280,000 Total : \$ 1,200,000	PBF 2^{ème} tranche* (30 %) : PNUD : \$ 690,000 (dont \$ 210,000 pour HCDH) UNODC : \$ 210,000 Total : \$ 900,000	PBF 3^{ème} tranche* (30%) : PNUD : \$ 690,000 (dont \$ 210,000 pour HCDH) UNODC : \$ 210,000 Total : \$ 900,000
Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants) : L'objectif principal du projet est de renforcer la cohésion sociale en Haïti en améliorant les relations entre les citoyens et l'État, qui seront renforcées grâce à la prévention des actes de corruption et un mécanisme efficace de résolution pacifique des conflits liés à l'impunité et la corruption.		
Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) : Un processus de consultation multipartenaire diversifié a été engagé par les agences impliquées, avec l'appui du Bureau du Coordonnateur Résident et de son Conseiller Paix et Développement (PDA), pour la rédaction de ce document de projet. Les partenaires consultés dans la préparation de ce projet incluent notamment des organisations de la société civile, le MPCE (Ministère de tutelle, porteur du projet), l'OPC, le CSPJ, l'ULCC et le MCFDF. Des partenaires techniques et financiers, tels que le Fonds Monétaire International et l'Union Européenne ont également été consultés. Chaque consultation a abordé les initiatives que ces partenaires et institutions entreprennent déjà sur la question de la lutte contre la corruption, les priorités qu'ils dégagent à court, moyen et long-terme, l'impact spécifique de la corruption sur les jeunes, les femmes et les filles, ainsi que leur intégration sur cette problématique pour une meilleure participation et cohésion sociale.		
Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁵ : 2		

⁴ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

⁵ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

30,33% du budget du projet soit 909,783 US\$ sera dédié aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes.

Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁶ :

Ces fonds alloués à l'égalité des sexes seront majoritairement dédiés à une participation significative des femmes dans les différentes activités ainsi qu'à la réalisation d'un diagnostic des organisations de la société civile œuvrant pour l'implication des femmes dans la lutte contre la corruption, l'organisation de conférence débat sur la thématique "femmes et lutte contre la corruption et l'impunité », l'organisation de formations spécifiques à destination des femmes-leaders (employées des institutions de contrôle, membres de la société civile, du secteur privé), etc.

Degré de risque du projet⁷ : 2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁸) : (2.2) Gouvernance démocratique

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Le système des Nations en Haïti opère actuellement, et ce depuis début 2020, sur la base d'un Cadre Stratégique intégrée (ISF). Ce projet s'insère au niveau du benchmark 3 de l'ISF : « La police nationale, les services correctionnels, les institutions judiciaires et anti-corruption opèrent dans de cadres juridiques et de gestion améliorée, ainsi qu'avec des mécanismes de contrôle ».

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :

ODD 16 : cibles 16.5, 16.6, 16.7

ODD 5 : cible 5.5

Type de demande :

Nouveau projet : ☒

Révision de projet : ☐

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : ☐ Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet : ☐

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁶ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁷ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁸ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

	augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : ☐ Budget PBF supplémentaire : ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX Brève justification de la révision : <i>NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.</i>
--	--

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE⁹ Nom : Fernando Hiraldo Signature <i>Fernando Hiraldo</i> Nom de l'agence : PNUD Date et visa : 25-Nov-2021 Nom : Jose Vila Del Castillo Signature <i>JVC</i> Nom de l'agence : ONUDC Date et visa : 26-nov.-2021	Représentant du gouvernement national Nom : Ricard Pierre <i>Ricard Pierre</i> Signature <i>Ricard Pierre</i> Ministre de la Planification et de la Coopération Externe Date et visa : 
Coordonnateur résident Nom : Bruno Lemarquis Signature <i>bruno lemarquis</i> Représentant spécial adjoint du Secrétaire général au Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, Coordonnateur résident et Coordonnateur humanitaire des Nations Unies en Haïti Date et visa : 26-Nov-2021	Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) <i>for</i> Oscar Fernandez-Taranco <i>Oscar Fernandez-Taranco</i> Signature <i>Oscar Fernandez-Taranco</i> Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix Date et visa : <i>10 December 2021</i>

⁹ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

- a) Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.

La corruption en Haïti demeure un des principaux facteurs qui entraîne la non-jouissance des droits humains (non-accès aux services sociaux de base) par la population, plus particulièrement celles des quartiers populaires. Nourrie par des pratiques ancrées à plusieurs niveaux, la corruption s'est établie au sein de la sphère administrative et des services publics, affectant la société haïtienne dans son ensemble, menaçant sa cohésion et avec des conséquences directes et indirectes en matière d'instabilité et de conflit.

La problématique de la corruption en Haïti doit être placée dans le contexte historique du système politique et social du pays. La corruption fait notamment partie de l'héritage colonial haïtien¹⁰. Ainsi, le modèle colonial d'enrichissement au détriment de l'économie nationale a été rapidement rétabli après l'indépendance d'Haïti et tout un ensemble de pratiques illicites se sont développées, contribuant à la privatisation à outrance du domaine de l'État, et au détournement de celui-ci de ses fonctions régaliennes. Selon l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC), créé en 2004 au sein du Ministère de l'économie et des finances, « la corruption affecte tous les rouages de l'État »¹¹ sous formes de pot-de-vin, malversations, enrichissement illicite, blanchiment d'argent provenant de crimes économiques, trafic d'influence, népotisme, fraude fiscale, surfacturation des services à l'État, sous facturation des redevances à l'État, détournement de fonds, passation illégale de marché public. La corruption nuit aussi les populations vulnérables, et notamment les femmes et les jeunes, de manière directe et indirecte. D'une part la gestion inefficace des ressources publiques et de la vie économique empêche l'accès à des services publics de qualité, notamment aux services sociaux de base. Et d'autre part, ces différentes pratiques de corruption contribuent à entretenir les gangs armés dont l'existence et les activités impactent de manière disproportionnée les jeunes et les femmes notamment en raison du recrutement par les gangs de jeunes en situation d'extrême précarité et de des conséquences socio-économiques sur la vie des quartiers, où ce sont souvent les femmes qui mènent des activités informelles pour subvenir aux besoins de leurs familles.

La dernière enquête sur la perception de la corruption et de la gouvernance auprès des ménages, des fonctionnaires, du secteur privé et des ONG, remonte malheureusement à 2007, mais ses résultats demeurent pertinents¹². On pourra notamment noter que 77% des ménages indiquaient que les pots-de-vin sont une forme de corruption fréquente et que 72,6 % des ménages ne croyaient pas que le gouvernement soit sincère dans ses efforts pour lutter contre la corruption (malheureusement, il n'existe pas de données désagrégées par sexe et tranche d'âges). Malgré l'absence d'enquête nationale plus récente, d'autres sources confirment la prévalence et

¹⁰ Leslie J.-R. Péan « Haïti, économie politique de la corruption (1791-1870) »

¹¹ Document de stratégie, 2009

¹² BRIDES/ ULCC/Institut de la Banque Mondiale (IBM), « Gouvernance et Corruption en Haïti : Résultats de l'Enquête Diagnostique sur la Gouvernance », Rapport Final, janvier 2007

l'importance du problème ainsi que le manque de confiance de la population dans les institutions. L'Indice de perception de la corruption 2020 de Transparency International place Haïti au 170^{ème} rang sur 180 pays évalués, tandis que le Global Competitiveness Report 2019 du Forum économique mondial situe le pays au 138^{ème} rang sur 141. Les indicateurs mondiaux de gouvernance de la Banque Mondiale, en particulier sur le contrôle de la corruption ont montré une détérioration de la situation entre 2015 et 2020.¹³ Des données spécifiques montrent aussi que les citoyens n'ont pas confiance dans le système judiciaire formel : 80% des personnes interrogées pensent que les juges sont corrompus, 66% pensent que les tribunaux ne punissent pas les coupables d'un crime, et 82% estiment que les tribunaux traitent les personnes de manière injuste.¹⁴

Haïti est encore très loin de réaliser les objectifs de son plan stratégique pour devenir un pays émergent d'ici 2030 notamment car la corruption endémique impacte l'efficacité des institutions publiques et freine l'accès équitable aux services publics essentiels (protection, justice, état civil, etc.) et services sociaux de base (éducation, santé, eau, électricité, etc.), et affecte de manière disproportionnée les enfants, les femmes et les adolescentes qui constituent la plus grande part des groupes vulnérables du pays. Les défis de développement d'Haïti (reflété par son classement au 170^{ème} rang mondial sur 189 de l'index de développement humain 2019¹⁵), la perception répandue de corruption des classes politique et économique au détriment du développement social et de la croissance économique inclusive pour tous, et le sentiment parmi la population d'impunité des élites, constituent les causes sous-jacentes principales des frustrations ayant généré les manifestations de juillet 2018 à décembre 2019.¹⁶ Des simulations quantitatives de la Banque Mondiale ont montré la possibilité d'améliorer la stabilité politique et de réduire les risques de conflits dans le pays en augmentant l'accès aux services sociaux de base (éducation, santé et protection sociale).¹⁷ La situation actuelle nourrit un sentiment d'exclusion ou de perception d'exclusion qui encourage une partie de la jeunesse à intégrer facilement les groupes des gangs armés, majoritairement constitués de jeunes issus des quartiers populaires de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, pour générer un revenu par des activités illicites. Elle permet aussi aux leaders des gangs de se présenter en protecteur de ces populations pour revendiquer par les armes en leur nom, alors que les activités des gangs continuent d'engendrer un nombre croissant de victimes, avec 549 victimes d'homicides volontaires entre mai et août 2021 et 328 victimes d'enlèvement signalées à la police au cours des huit premiers mois de l'année (contre 234 pour toute l'année 2020).¹⁸ Les femmes en particulier, sont victimes des gangs du fait de leurs activités commerciales informelles qui sont soit paralysées par les affrontements armés, soit mises en faillite par les extorsions régulières.

Par ailleurs, la complexité de l'instabilité socio-politique et institutionnelle en Haïti a exacerbé plusieurs défis structurels relatifs à l'État de droit y compris la redevabilité, la justice, la transparence et l'efficacité de gestion des affaires publiques. Cette situation, caractérisée par les actes de corruption, a directement dégradé la relation entre l'État et ses citoyens et accentué

¹³ Worldwide Governance Indicators project : <http://info.worldbank.org/governance/wgi/>

¹⁴ Centre d'Études de la Justice des Amériques, « Étude diagnostique du système de Lutte contre la Corruption en Haïti », 2020

¹⁵ United Nations Development Programme, Haiti: Human Development Indicators, en ligne: <http://hdr.undp.org/en/countries/profiles/HTI>

¹⁶ BINUH, HCDH « Rapport sur les violations et abus des droits de l'homme lors des manifestations de 2018 – 2019 en Haïti », Janvier 2021.

¹⁷ Singh, Raju Jan, and Barton-Dock, Mary. « Haïti : Des opportunités pour tous. » Diagnostic-pays systématique. Washington, DC : La Banque mondiale.

¹⁸ Rapport du Secrétaire général, S/2021/828, Septembre 2021

la méfiance des Haïtiens vis-à-vis des institutions qui peinent à apporter les réponses appropriées à la corruption. Cependant, la perception de la problématique de la corruption en Haïti se concentre sur des individus ou corporation plutôt que la configuration structurelle, dans un contexte de fragmentation socio-économique et politique marqué par de nombreux défis, notamment les crises de nature sécuritaire, politique et humanitaire qui persistent.

Les institutions de contrôle, telles que l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC), l'inspection judiciaire du Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ), l'inspection judiciaire du ministère de la justice, sont souvent perçues comme partiales et leurs capacités limitées ne permettent pas toujours de lutter efficacement contre les actes de corruption, les infractions et les abus de pouvoir. L'absence actuelle d'un cadre de concertation structurant et inclusif portant sur la corruption empêche la mise en place d'une compréhension commune et l'adoption de solutions intégrées en réponse à ce défi majeur pour la stabilité en Haïti. De même, les jeunes et les femmes ne sont pas très impliqués sur la question de corruption en vue de promouvoir la redevabilité. Leur participation demeure très faible.

Ce projet vise à répondre à cette carence et à contribuer à l'amélioration de la cohésion sociale en mettant en place une plateforme de dialogue et de coordination diversifiée et en renforçant d'une part, les mécanismes de contrôle et de redevabilité des institutions étatiques, et d'autre part la sensibilisation et l'éducation sur les mécanismes en tant qu'outil de revendication pacifique. Une attention particulière sera portée sur la sensibilisation des jeunes comme acteurs de la consolidation de la paix, en cultivant des compétences et des comportements qui valorisent l'intégrité et l'engagement civique.

Le processus de consultation engagé pour la formulation de ce projet a fait ressortir l'importance de l'inclusion des jeunes sur les questions portant sur la corruption, particulièrement pour l'atteinte d'objectifs en lien avec l'amélioration de la cohésion sociale, mais aussi celle des femmes. A la suite d'une consultation, plusieurs partenaires ont affirmé que les femmes et les filles sont particulièrement affectées par la normalisation de la corruption, notamment au niveau des difficultés d'accès aux services sociaux et de l'accès à la justice pour les violences sexuelles et basées sur le genre. Lors des échanges avec le Ministère de la Condition Féminine et du Droit des Femmes (MCFDF), l'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC), l'Office de Protection du Citoyen (OPC), il a été mentionné que la lutte contre la corruption figure parmi les priorités, ouvrant ainsi une opportunité de partenariat stratégique et opérationnel afin de renforcer le rôle des femmes dans la lutte contre la corruption/impunité. Cependant, le manque de données tangibles et de statistiques spécifiques sur la dimension genre a amené certaines institutions à suggérer l'inclusion de cet aspect dans l'étude prévue dans le cadre de ce projet. Aussi, une attention sera portée sur le rôle des femmes dans la prévention et la lutte contre la corruption comme actrices et porteuses de changement, en assurant leur accès aux institutions selon leurs besoins spécifiques et en encourageant la parité.

Pourquoi est-il important de se concentrer sur cette thématique aujourd'hui ? Quelles sont les opportunités existantes ?

Sur la base du constat que malgré les investissements significatifs réalisés par la communauté internationale depuis plus de 25 ans, les indicateurs de développement d'Haïti stagnent voire se dégradent, la Concertation Technique des partenaires (CTP) s'est engagée à s'attaquer aux causes structurelles et systémiques des déficits de développement et a identifié la gouvernance économique, l'impunité et la corruption comme des enjeux devenus tellement complexes qu'ils

constituent des nœuds gordiens. Associés aux inégalités multiformes persistantes, ces nœuds se manifestent par une instabilité chronique et contribuent à nourrir la méfiance entre groupes sociaux et entre citoyens et l'État, défiant ainsi la cohésion nationale, un pilier fondamental du processus de paix et de développement durable.

D'autre part, l'arrivée à son terme de la Stratégie Nationale de lutte contre la corruption 2008-2018, et son évaluation, soutenue par les Nations Unies, a permis de faire émerger des leçons apprises ainsi que la demande des institutions nationales pour une approche holistique qui ne se limite pas à une stratégie sectorielle de l'ULCC. Ainsi, lutter contre la corruption et l'impunité revient à engager une réforme sociale en profondeur tant la corruption est inscrite dans les pratiques sociales aussi bien dans l'accès aux services de base tels que l'éducation ou la santé que dans l'économie avec un système de passe-droit et d'opacité dans la gestion des fonds publics qui sclérose le développement inclusif. Elle est actuellement une menace à la gouvernance et à la stabilité en minant la crédibilité des institutions étatiques et fragilise la confiance des populations, constituées majoritairement de femmes et jeunes, dans les institutions publiques.

Face à ce paysage socio-économique, la perception croissante d'impunité, de corruption et de manque de transparence dans la gestion des ressources publiques, notamment à la suite du dossier Petro Caribe, a entraîné des troubles sociaux majeurs et violents au cours des trois dernières années, menaçant un équilibre social précaire et la sécurité nationale, dans un contexte où la Police Nationale d'Haïti (PNH) est confrontée à des difficultés qui entament sa capacité d'intervention. Depuis 2018, la crise socio-politique s'est intensifiée, avec des manifestations de masse demandant des comptes au gouvernement, crise accentuée par l'assassinat du Président Jovenel Moïse le 7 juillet 2021.

Malgré la mobilisation de la société civile pour combattre la corruption (notamment dans le cadre de la gestion contestée des fonds Petro Caribe) à travers plusieurs initiatives, l'absence de dialogue national soutenu et inclusif du secteur privé formel et informel, du secteur public élu et nommé, de la société civile, et de la diaspora, limite l'élaboration d'un agenda commun sur la lutte contre la corruption. De plus, le manque d'accès à l'information et de partage de documents publics contribue d'autant plus à la perception d'une corruption structurelle et systémique. L'impunité, le manque de transparence et de redevabilité des institutions étatiques sont des problèmes ancrés ayant un impact sur la société haïtienne au sens large. Il existe un besoin important de les adresser afin de créer un esprit de collaboration et de renforcer l'espace public pour contrer le climat de méfiance et de conflit. Ce projet jouera un rôle catalytique pour initier des initiatives visant à combler ce vide.

Par ailleurs, l'ouverture des organisations de la société civile et des organisations non-gouvernementales à collaborer pour le renforcement des outils de plaidoyer et de redevabilité constitue une opportunité d'adresser ce climat de méfiance et de conflit à travers des moyens pacifiques et structurés. Le 4 mai 2021, le Global Financial Integrity (GFI) et d'autres organisations non gouvernementales ont publié une lettre appelant les États Unies d'Amérique à aider le gouvernement haïtien à lutter contre la corruption.¹⁹ Quelques semaines plus tard, le 25 juin 2021, à l'issue de son Assemblée plénière, le Groupe d'action financière (GAFI)²⁰, a

¹⁹ <https://whistleblower.org/letter/letter-from-ngos-to-secretary-blinken-to-assist-haitian-government-in-fighting-corruption/>

²⁰ Organe intergouvernemental qui regroupe 37 États, la Commission européenne et le Conseil de coopération du Golfe

annoncé qu'Haïti, avait été placé sur la liste grise des pays sous surveillance accrue²¹. "Lorsque le GAFI place une juridiction sous surveillance renforcée, cela signifie que le pays s'engage à résoudre rapidement les lacunes stratégiques identifiées dans les délais et peut être soumis à des contrôles supplémentaires", indique un communiqué du GAFI. Ainsi, Haïti figure désormais sur cette liste grise de pays qui n'en font pas assez, notamment contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

Le contexte de pandémie mondiale du COVID-19 est un autre point crucial dans l'importance d'aborder la problématique de la corruption aujourd'hui. Le déclenchement et la gestion de la pandémie de COVID-19 depuis 2020 a créé de nombreux défis additionnels qui constituent une source d'instabilité socio-économiques additionnelle pour les groupes et communautés vulnérables et défavorisés, déjà confrontés à des conditions de vie difficiles dans un contexte sécuritaire fragile. En effet, la corruption généralisée pose des risques importants sur l'efficacité et la transparence de gestion des plans de soutien d'urgence, de la distribution d'aide médicale, de financements de provenance externe et tout autre dispositif mis en place en réponse à la crise sanitaire. De même, la réponse au récent tremblement de terre qui a affecté le sud du pays en août 2021 fait déjà l'objet de critiques en matière de bonne gestion des fonds et de leadership de l'État.

- b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**²², et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.

La lutte contre l'impunité et la corruption continue d'être une priorité annoncée du gouvernement (ex : Plan National des Droits Humains).²³ Ce projet s'inscrit en appui aux objectifs de développement de moyen terme d'Haïti formulé dans le Plan Stratégique de Développement d'Haïti (PSDH) qui par son pilier 4 de refondation institutionnelle ambitionne la « construction d'un État fort, déconcentré et décentralisé, établiront une culture de transparence et de reddition de compte qui rende la corruption impraticable ». En 2015, Haïti a achevé le premier cycle du mécanisme d'examen de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies contre la corruption, qui a abouti à un certain nombre de recommandations concernant l'incrimination, la détection et la répression d'une part, et la coopération internationale d'autre part. Haïti est en cours d'examen s'agissant du second cycle, qui aboutira à des recommandations sur la prévention de la corruption et le recouvrement d'avoir. Par ailleurs, la lutte contre la corruption fait aussi partie des recommandations faites par l'Examen Périodique Universel (EPU) acceptées par Haïti, mais aussi par le comité des droits de l'homme. Plus récemment, l'accord politique du 11 septembre 2021 pour une gouvernance apaisée et efficace de la période intérimaire mentionne spécifiquement parmi les missions du gouvernement d'union nationale à venir : « *Veiller à l'avancement des dossiers relatifs aux crimes financiers en général perpétrés sous les administrations antérieures et au dossier Petro Caribe en particulier* » ainsi que « *restaurer la confiance des bailleurs de fonds multilatéraux, bilatéraux et privés par l'intensification de la lutte contre l'évasion et la fraude fiscale, la contrebande, la corruption dans toutes ses formes* ».

²¹ <https://www.fatf-gafi.org/publications/high-risk-and-other-monitored-jurisdictions/documents/increased-monitoring-june-2021.html>

²² Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

²³ <https://news.un.org/fr/story/2018/09/1024962>

Cette intervention s'inscrit donc dans le cadre de l'accompagnement des priorités du gouvernement de lutter contre la corruption, tout en permettant des actions en faveur de la consolidation de la Paix et de la cohésion sociale. Ce contexte d'ouverture du gouvernement sur la problématique de la prévention et de la lutte contre la corruption, bien que les outils opérationnels et supports stratégiques demeurent incomplets, constitue un environnement propice pour un appui renforcé, sous réserve d'engagement politique fort. Le chantier de lutte contre la corruption et l'impunité est néanmoins très vaste, sensible et complexe, tant en ce qui concerne la question de l'impunité que celle de la corruption.

Au niveau des partenaires techniques et financiers (PTF), l'analyse des causes structurelles et systémiques des déficits de développement en Haïti a fait émerger l'existence de « nœuds gordiens » - des problèmes intrinsèques qui bloquent durablement le développement mais dont la résolution, même partielle ou progressive permettrait des avancées sur l'ensemble des obstacles au développement et à la stabilité durable du pays. Les nœuds identifiés concernent 1) la corruption et l'impunité, 2) le modèle économique et 3) la planification stratégique. La CTP, qui incluent notamment les PTF actifs dans le domaine de la lutte contre la corruption tels que l'OEA, l'USAID, l'Union Européenne et le FMI, s'est engagée à répondre à ces multiples défis par des solutions intégrées et transversales, alignée sur les priorités gouvernementales, pour s'attaquer aux problèmes structurels. Pour sa part, l'UNCT a déjà commencé ce travail d'intégration sur le premier nœud gordien relatif à la corruption avec l'élaboration en cours d'une stratégie commune formalisée dans un programme conjoint de lutte contre la corruption qui comprendra les différentes facettes de la corruption (gouvernance institutionnelle, impunité du secteur judiciaire, violation des droits de l'homme, accès à l'information etc.) dans une approche multi-acteurs et multi-niveaux. Celui-ci qui s'appuiera sur les premiers résultats obtenus par le présent projet et s'inscrira en complémentarité de sa focalisation spécifique sur la cohésion sociale et la consolidation de la paix en Haïti, renforçant ainsi l'action catalytique du PBF.

En termes de plans stratégiques des Nations Unies, les interventions de ce projet contribuent directement aux objectifs communs au BINUH et à l'UNCT en Haïti tels que décrits dans le cadre stratégique intégré des Nations Unies en Haïti et en particulier aux benchmark 1 « Les acteurs politiques et socio-économiques nationaux, y compris la société civile, sont engagés dans une coopération inclusive et la recherche d'un consensus, ce qui améliore le fonctionnement des institutions publiques et la bonne gouvernance (cohésion sociale et éducation civique) », et 3 « La police nationale, les services correctionnels, les institutions judiciaires et anti-corruption opèrent dans de cadres juridiques et de gestion améliorée, ainsi qu'avec des mécanismes de contrôle ». Ainsi les résultats poursuivis par le projet sont aussi en adéquation avec l'objectif global de l'éligibilité au PBF qui est de soutenir une transition progressive des activités de l'ONU vers un cadre de développement durable préservant les acquis des années de maintien de la paix de l'ONU dans le pays.

- c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

A la demande de l'ULCC, l'ONUDC a appuyé l'évaluation finale de la Stratégie Nationale de 2008-2018, arrivée à son terme. Dans le cadre de cette évaluation, un atelier conjoint a été

organisée par l'ULCC avec le soutien de la MINUJUSTH et d'ONUDC en avril 2019. À cette occasion, le rapport initial d'évaluation a été partagé et discuté par les institutions nationales ainsi que les partenaires techniques et financiers, ce qui a permis d'identifier conjointement des recommandations. Dans le cadre de la préparation du présent projet, les institutions nationales ont réaffirmé leur volonté de développer une nouvelle stratégie nationale qui prendra en compte les recommandations de l'évaluation la stratégie précédente, ainsi que celles du Mécanisme de l'Examen de l'application du pays en Haïti dans le cadre l'UNCAC. Il existe aussi des leçons apprises sur la question de l'intégrité judiciaire, qui sont ressorties de l'appui conjoint MINUJUST/ONUDC au CSPJ, le MJSP, l'EMA et à l'ULCC en 2019-2020, sur lesquelles s'appuiera le projet.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Renforcer l'accès à la justice des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants en vue d'une meilleure cohésion sociale	PBF (4,5 M US)	Mise en œuvre de la loi sur l'assistance légale de 2018	Lutte contre l'impunité Soutien aux acteurs de la chaîne pénale. Le projet veillera à poursuivre l'action menée par le projet Accès à la Justice (qui se termine en juin 2022) notamment dans le renforcement de capacités des cadres de l'OPC et du MJSP
La mise en œuvre du mécanisme de l'examen de l'application de la Convention des Nations Unies contre la Corruption	Multiples donateurs (USD 50,000)	Le premier cycle d'examen pour Haïti et le résumé analytique de cet examen a été publié le 6 mars 2017. Le rapport de pays est disponible sur le site Web de l'ONUDC. L'examen du pays du 2eme cycle est en cours. Cet examen inclue les articles sur la prévention, la coopération avec la société civile et publique entre autres.	Évaluation et diagnostique relative à la lutte contre la corruption, soutien dans le développement des initiatives contre la corruption et la prévention de la corruption ; promouvoir coopération avec le secteur publique y compris avec la société civile ; basée sur les recommandions des examens.
Programme Conjoint des Nations Unies sur la lutte contre la corruption et l'impunité (PNUD/UNOPS/ONUDC/HCDH)	En cours d'élaboration / non financé	Appui stratégique et opérationnel aux institutions de contrôle, à la société civile, au secteur privé et au monde universitaire dans la lutte contre la	Interventions multi-acteurs, multi-niveaux pour renforcer le cadre stratégique et opérationnel sur la lutte contre la corruption, l'impunité, la promotion des droits humains y compris la redevabilité

		corruption et l'impunité	
Lutte contre l'impunité /OHCHR	ECHO/Hollande/ Norvège/\$214,460	Appui à la société civile pour la lutte contre l'impunité	La promotion des droits humains y compris la redevabilité, assistance légale, dialogue entre acteurs judiciaires et membres de la société civile Le projet, dans son deuxième résultat, veillera à la mise en cohérence avec cette initiative financée par INL sur la meilleure connaissance des mécanismes régionaux de recours en cas de crime, destinés à lutter contre l'impunité.
OEI	USAID/INL 3-5M US\$	Production de connaissance sur les dynamiques de corruption (diagnostic publié en 2020) et renforcement des capacités des organismes publics (dont l'ULCC) et les organisations de la société civile	Interaction directe notamment dans le volet de renforcement des capacités des institutions de contrôle dont principalement l'ULCC et dans la mobilisation des PTFs pour une action conjointe
Fondation Héritage pour Haïti	Budget N/A Fonds Américains	Institution indépendante et une des plus grandes organisations de recherche de politiques publiques des États-Unis. Elle mesure la liberté économique sur la base de 12 facteurs quantitatifs et qualitatifs, regroupés en quatre grandes catégories, ou piliers, de la liberté économique	Provisions de données (mesure la liberté économique sur la base de 12 facteurs quantitatifs et qualitatifs sur l'État de droit (droits de propriété, intégrité du gouvernement, efficacité judiciaire) ; Taille du gouvernement (dépenses publiques, fardeau fiscal, santé budgétaire) ; Efficacité réglementaire (liberté des entreprises, liberté du travail, liberté monétaire) et Marchés ouverts. Le projet veillera à communiquer les données recueillies dans le cadre du projet, ceci afin d'alimenter

			l'analyse de la Fondation Héritage
Union Européenne	Budget N/A UE	Financement FED-2020 des organisations de la société civiles et de l'ULCC, CCIH (renforcement de capacité, plaidoyer)	Étant donné que le nouveau FED est en cours de formulation sans orientation définir sur l'approche de l'UE sur la lutte contre la corruption, une attention sera portée à la coordination étroite avec le soutien dispensé actuellement par l'UE auprès des organisations de la société civile.
Projet APPI - Appui à une police professionnelle et inclusive en Haïti (Canada)	12,35 M\$ pour 2021-2026	Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles de la PNH, notamment en matière d'égalité des genres et de lutte contre la corruption.	Les activités du projet ciblant la PNH seront réalisées en complémentarité de ce projet en utilisant les mécanismes de coordination des PTF de la PNH et en lien étroit avec UNPOL.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

- a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).

Les actions proposées dans le cadre de ce financement du PBF sont complémentaires aux actions des autres PTF et des Nations Unies dans la lutte contre la corruption. Cette approche intégrée des Nations Unies dans le domaine de la prévention et la lutte contre la corruption, à laquelle contribuera ce projet, visera également à bâtir une coalition des PTF au sens plus large, dont l'OEA, l'USAID, le FMI et l'Union Européenne et servira à jouer un effet levier aussi bien dans le plaidoyer politique sur des actions stratégiques que dans l'engagement catalytique de financements plus conséquents et pérennes, et favorisant une démarche inclusive et une coordination efficace des rôles. Ce projet se focalisant pour sa part sur le domaine de la cohésion sociale et de la consolidation de la paix en ciblant des interventions destinées à réduire les distorsions de confiance entre la population et les institutions et de renforcer l'espace public comme mécanisme pour rendre visible et adresser les problèmes sous-jacents et renforcer les organisations de la société civile.

Alors que les mécanismes internationaux des droits de l'homme qui prêtent de plus en plus d'attention à l'impact de la corruption sur les droits de l'homme, tant au sein des organes politiques, tels que le Conseil des droits de l'homme et son mécanisme d'examen périodique universel, que dans les mécanismes d'experts, tant les organes conventionnels que les procédures spéciales, une approche de la lutte contre la corruption fondée sur les droits de l'homme et les principes de transparence, responsabilité, d'égalité, de non-discrimination et de

participation est nécessaire. L'existence d'une stratégie de lutte contre la corruption et d'un Plan national des droits humains devraient servir d'ossature aux actions envisageables dans ce sens.

Cette approche conjointe constitue une opportunité pour aborder les problématiques multidimensionnelles de la corruption et des abus de pouvoir, touchant aussi bien la gouvernance institutionnelle que l'intégrité judiciaire, la redevabilité et la transparence de l'État vis-à-vis des administrés. Ainsi, les actions conduites dans le cadre de ce projet, valorisant le corps d'expertise des Nations Unies, permettront d'adresser les causes structurelles et systémiques par un soutien tant aux structures de gestion qu'aux mécanismes de contrôle des structures étatiques.

Cette initiative aura pour principal effet d'adresser les causes profondes du défaut de confiance entre les administrés et l'État, source de tensions sociales marquées par une absence de dialogue social, une « contraction » de l'espace civique, une défaillance du système judiciaire et des pratiques d'abus de pouvoir, en contribuant au changement sociétal nécessaire par un accès renforcé à la connaissance de la population en matière de recours, le renforcement des mécanismes de veille et de plaidoyer de la société civile. Ce projet adopte une approche innovante pour lutter contre la corruption par la création d'un consensus national permettant l'élaboration d'une stratégie inclusive et compréhensive, la restauration du lien de confiance entre la population et les institutions de contrôle mandatées pour promouvoir et défendre les droits des administrés. En misant sur la jeune génération en tant que porteuse de changement, ce projet souhaite générer une dynamique inclusive positive et durable, multi-acteurs et multi-niveaux.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.

(Remarque : le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

A travers une approche multi-acteurs et multi-niveaux, les interventions proposées par ce projet s'inscrivent dans le cadre d'une vaste initiative du système des Nations Unies en Haïti, associée elle-même à des efforts en cours au niveau de PTF pour développer une stratégie conjointe et mettre en œuvre une coordination renforcée, qui visent à adresser la lutte contre la corruption et l'impunité dans sa dimension multisectorielle. Cette approche doit faciliter et encourager la participation active et effective des organisations de la société civile à promouvoir la redevabilité par les autorités publiques et à donner une alternative à la contestation par la violence.

De même, elle permettra aux institutions de mieux prévenir les actes de corruption et de renforcer leurs capacités à lutter contre la corruption et l'impunité qui y est liée. Notamment, l'expérience a montré que l'absence de plateforme de communication et de coordination entre les acteurs institutionnels compromet de manière les initiatives en matière de prévention et de lutte contre la corruption. Le dialogue interinstitutionnel est souvent discontinu, fondé sur des rapports interpersonnels plutôt qu'ancré institutionnellement, quand il n'est pas inexistant. Une telle situation porte en elle le risque d'incohérences et de duplication pour les institutions mais aussi pour le soutien des PTF.

Ainsi, **SI** un consensus national existe et qu'il s'instaure par le biais d'un dialogue participatif et inclusif régulier qui rassemble notamment les représentants des organismes de contrôle, de la société civile, des jeunes et du secteur privé ;

SI la population, et notamment les femmes et les jeunes, connaît mieux ses droits et ses devoirs en matière de lutte contre la corruption et qu'elle est capable de contribuer à la promotion de la redevabilité par des moyens pacifiques et en utilisant les mécanismes de recours et de plaidoyer ;

et **SI** la capacité des institutions de contrôle à défendre les droits des administrés est renforcée notamment pour prévenir les actes de corruption, suivre les allégations et favoriser la coordination interinstitutionnelle ;

ALORS, les relations entre les citoyens et l'État seront améliorées grâce à un mécanisme efficace de résolution pacifique des conflits liés à l'impunité et la corruption ce qui renforcera la cohésion et le contrat social.

CAR La non-jouissance des droits de l'homme en conséquence de la corruption, plus particulièrement le non-accès aux services sociaux de base demeure l'un des facteurs encourageant les tensions et conflits en Haïti, dont les jeunes et les femmes sont les victimes les plus concernées, ainsi que de l'absence de confiance entre les institutions publiques et la population ;

L'existence d'une plateforme de dialogue et meilleure connaissance des mécanismes institutionnels permettra donner un espace à la population, aux femmes, aux jeunes, aux organisations de la société civile et au secteur privé pour demander une meilleure reddition de compte ;

L'existence d'une stratégie de lutte holistique contre la corruption permettra à tous les acteurs des différents secteurs d'être impliqués et concernés par la lutte contre la corruption et de ne plus considérer qu'il s'agit du domaine réservé de l'ULCC ;

Les organisations de la société civiles (OSC) doivent devenir des parties prenantes à part entière dans cette lutte contre la corruption par leur implication dans les dénonciations et discussions avec les institutions de contrôle ;

La prévention des actes de la corruption et la lutte contre l'impunité contribueront à une réduction des tensions et de l'ampleur de la crise de confiance actuelle entre l'État et ses administrés.

- d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les

éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

Le déficit de confiance entre les administrés et l'État constitue le principal facteur de tensions sociales et d'instabilité. Il est entretenu par une corruption chronique qui cristallise le sentiment d'exclusion. L'enjeu de ce projet est de contribuer à retisser les liens de confiance entre les citoyens et l'État en facilitant le dialogue, l'interaction des administrés avec les institutions de contrôle en charge de défendre leurs droits.

Résultat 1 : Un dialogue national sur la lutte contre la corruption est établi à travers de larges consultations multi-niveaux et permet de faire émerger un consensus sur les actions à mener

La création d'un large consensus national autour de la lutte contre la corruption constitue un préalable pour consolider les fondements pérennes d'un État de Droit. La création d'un espace de dialogue impliquant un large spectre d'acteurs aussi bien institutionnels (MPCE, MEF, ULCC, CSJP, IGPNH, OPC etc.) qu'affiliés à la société civile (Fondation Je Klere, BHDH, FBH etc.) ou au secteur privé (Chambres de commerce etc.) constitue l'objectif principal de ce résultat. Des sondages de perception de la corruption seront menés afin d'aider à la formulation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ainsi qu'aux campagnes de sensibilisation (résultat 2)

Produit : 1.1 Une plateforme de dialogue multi-acteurs autour de la lutte contre la corruption est mise en place

La mise en place d'une structure de dialogue rassemblant les représentants des organismes de contrôle, de la société civile, des jeunes doit reposer sur un diagnostic qualitatif des acteurs actifs dans la lutte contre la corruption ainsi qu'à la création des conditions favorables pour le fonctionnement d'espaces d'échanges techniques et thématiques permettant de consolider l'action de cet espace et l'élaboration d'une feuille de route consensuelle sur la lutte contre la corruption.

1.1.1 Établir un diagnostic et cartographie des acteurs à l'échelle nationale (institutions de contrôle, société civile, secteur privé, milieu académique, etc.), de leur mandat, interventions, et localisation géographique.

1.1.2 Élaborer et valider des termes de références et établissement des structures de gouvernance de la plateforme (comité de suivi, présidence, secrétariat technique).

1.1.3 Tenir de réunions fréquentes et documentées de la plateforme (prise de décision, actions conjointes).

1.1.4 Organiser des événements thématiques (conférence, débats) impliquant des secteurs larges (universitaires, échanges sud-sud, régionaux, internationaux, etc.).

Produit 1.2 Une feuille de route inclusive est développée par la plateforme multi-acteurs sur la lutte contre la corruption

La plateforme multi-acteurs œuvrant pour lutter contre la corruption et l'impunité permettra de développer et de systématiser des espaces d'échanges aussi bien stratégiques que thématiques, aboutissant à l'élaboration et la validation d'une feuille de route consensuelle, disséminée auprès des acteurs via des formations ciblées selon l'audience avec une emphase portée aux jeunes et aux femmes, dans leur fonction d'acteurs/actrices de changement.

1.2.1 Organiser de sessions de consultations thématiques en province sur la base du diagnostic réalisé (1.1.1).

1.2.2 Réaliser un atelier national de rédaction de la feuille de route, sous le leadership de la plateforme de dialogue sur la lutte contre la corruption.

1.2.3 Organiser les consultations finales, validation et dissémination de la feuille de route.

1.2.4 Sensibiliser, vulgariser et former sur les objectifs et grands axes de la feuille de route ciblant l'ensemble des acteurs identifiés dans le diagnostic réalisé (1.1.1).

Produit 1.3 Les capacités de la plateforme multi-acteurs sont renforcées pour élaborer une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption

Étant multisectorielle par principe, la lutte contre la corruption touche différents spectres (allant des normes sociales d'accès aux services de base à la gouvernance économique et financière) dont la connaissance nécessite un renforcement de capacités de l'ensemble des acteurs de la plateforme, mobilisant également le secteur universitaire et de la recherche et reposant également sur le partage d'expériences d'autres pays ayant mis en œuvre des outils efficaces de lutte contre la corruption.

1.3.1 Établir un diagnostic des besoins différenciés des membres de la plateforme pour un renforcement ciblé des capacités, selon le type et le rôle de chaque acteur.

1.3.2 Organiser des sessions de formation.

1.3.3 Établir un partenariat avec une organisation de recherche, de formation ou universitaire pour le transfert de connaissance, et la formation de formateurs (y compris modules de formation pour l'ENA/ École Nationale d'Administration et autres facultés).

1.3.4 Réalisation de sondage d'opinions sur la perception de la corruption permettant de guider les efforts et priorités dans la formulation de la stratégie nationale de lutte contre la corruption

Résultat 2 : La population, et notamment les femmes et les jeunes, est mieux à même d'exercer ses droits et ses devoirs en matière de lutte contre la corruption et dispose de moyens pacifiques pour exprimer ses revendications

Le déficit de confiance entre les citoyens et l'État constitue un des facteurs de tensions sociales et d'instabilité caractérisée par des manifestations violentes. Il est entretenu par une corruption chronique qui cristallise le sentiment d'exclusion et l'absence d'opportunités économiques et sociales. L'enjeu de cette intervention est de renforcer les connaissances et les capacités de la population, notamment par le biais des organisations de la société civile sur la lutte contre la corruption afin de prévenir d'une part les actes de corruption et d'autre part les formes violentes de revendications et de demande reddition de comptes.

Produit 2.1 Les citoyens, notamment grâce aux organisations de la société civile, ont un meilleur accès à l'information sur leurs droits et leurs devoirs

Les actions de sensibilisation sont devenues nécessaires et importantes en vue de permettre à la population de mieux connaître les méfaits de la corruption sur la jouissance de leurs droits mais aussi leurs devoirs de sorte à renforcer l'accès à l'information.

2.1.1 Commémorer la journée internationale contre la corruption (9 décembre) à travers une journée de réflexion sur les défis liés à la corruption, le cadre légal existant (loi sur la corruption ainsi que sur les mécanismes et organes étatiques de lutte contre la corruption).

2.1.2 Organiser une campagne publique de sensibilisation à l'échelle nationale en appui aux institutions de contrôle dans les milieux scolaire, secteur public et privé (émissions radio, TV et spots), avec des sessions de vulgarisation sur les enjeux et les défis locaux relatifs à la corruption.

2.1.3 Organiser des sessions de formation sur les mécanismes d'examen et le rôle des organisations de la société civile, y compris au profit de journalistes.

2.1.4 Organisation d'un forum d'associations de jeunes (afin de faire entendre les perspectives, échanger des idées de solution entre eux et avec des intervenants d'autres pays/régions du monde).

Produit 2.2 Les mécanismes d'observation de la société civile sont renforcés

Au regard des méfaits de la corruption sur la jouissance des droits de la population, il s'avère indispensable et important que les organisations de la société civile puissent participer aussi ou contribuer à l'amélioration de la gouvernance et de la transparence. A ce titre, la mise en place de mécanismes ou observatoires de la société civile demeure le moyen le plus réaliste en vue de promouvoir la participation de la société civile dans la lutte contre la corruption pour le rétablissement de la confiance entre l'État et les citoyens.

2.2.1 Soutenir la mise en place d'un observatoire national de la corruption de la société civile, qui inclut les organisations de femmes et de jeunes.

2.2.2 Appuyer les organisations de la société civile, membres du nouvel observatoire national, pour le suivi des allégations de corruption.

2.2.3 Renforcer les capacités des organisations de la société civile à faire le plaidoyer visant à remédier aux défis et blocages rencontrés dans leur engagement avec les institutions de régulation.

Produit 2.3 Des supports d'éducation sur la lutte contre la corruption ciblant les jeunes sont élaborés

Dans le souci de pérenniser les actions de lutte contre la corruption aussi bien dans les milieux de jeunes, scolaires et de la magistrature, l'introduction et la dissémination des manuels et modules sur la lutte contre la corruption devraient nécessairement contribuer au changement des comportements des jeunes qui constituent les futurs cadres du pays. Cette approche permettra d'atteindre aussi à grande échelle et au niveau national une grande partie de jeunes en vue de leur implication effective dans la lutte contre la corruption.

2.3.1 Appuyer l'EMA, l'ENA et l'Académie de Police (commissaires et inspecteurs) pour l'organisation de sessions de formation sur la lutte contre la corruption.

2.3.2 Appuyer l'ULCC pour l'élaboration et la production des manuels éducatifs d'éthique à destination des jeunes et des mécanismes de dissémination adaptés à la jeunesse en partenariat avec le MENFP.

2.3.3 Apporter un appui technique et financier à l'Université d'État d'Haïti pour le développement des modules de cours sur la lutte contre la corruption en collaboration avec ULCC.

Résultat 3 : Les capacités des institutions nationales pour lutter contre la corruption sont renforcées en mettant l'accent sur la prévention et une coordination interinstitutionnelle renforcée.

Le renforcement des capacités acteurs institutionnels de prévention et de lutte contre la corruption et l'établissement d'un dialogue interinstitutionnel sont des prérequis

indispensables à une cohérence effective des efforts en la matière. Ce projet visera à établir un espace de travail afin d'identifier les diagnostics, priorités et contraintes propres à chaque mécanisme ; de souligner les enjeux convergents ; et de dégager de manière collective des solutions à même d'y répondre qui soient endossées par chaque acteur et mises en œuvre de manière complémentaire.

Produit 3.1 Une task-force interinstitutionnelle sur la lutte contre la corruption est mise en place et fonctionnelle

3.1.1 Soutenir la création de la task-force et son fonctionnement régulier.

3.1.2 Appuyer la task-force dans l'identification, l'élaboration, l'adoption et la diffusion des recommandations pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption (en lien avec le résultat 1, produit 1.3).

Produit 3.2 Les cadres des institutions sont plus à même de prévenir les actes de corruption grâce à de meilleures connaissances des conséquences et des risques de la corruption dans le secteur public ainsi que du mandat des institutions de contrôle

3.2.1 Organisation d'ateliers d'évaluation des risques de corruption dans le secteur public.

3.2.2 Organisation de conférences thématiques interinstitutionnelles de sensibilisation et/ou de formation (ex. intégrité judiciaire).

3.2.3 Organiser des séances d'information et d'échange avec des responsables politiques, en compagnie des représentants du secteur privé sur l'impact de la corruption et leur responsabilité respectives.

Produit 3.3 Les capacités des institutions de contrôle, de prévention et de répression impliquées dans la lutte contre la corruption sont renforcées

L'implication effective des mécanismes étatiques de contrôle, de prévention et de répression exige un minimum de renforcement des capacités de ces mécanismes en vue de contribuer à la promotion de la redevabilité et de la transparence ainsi qu'à la promotion et la défense des droits de l'homme. Ce qui permettra à ces mécanismes de contribuer au renforcement ou rétablissement de la confiance entre l'État, à travers ces institutions, et les citoyens mais aussi à l'amélioration de la gouvernance pour un accès effectif des citoyens aux services sociaux de base.

3.3.1 Renforcer les capacités des OPJ en matière d'investigation et analyse des rapports financiers et administratifs au profit des institutions de contrôle (IGPNH, Bureau d'inspection des services, de vérification et d'audit (BISVA de la PNH), Inspection judiciaire du MJSP et du CSPJ ainsi que ULCC).

3.3.2 Appuyer les inspections judiciaires du CSPJ et du MJSP pour l'élaboration des lignes directrices anticorruption et un code de déontologie et d'éthique judiciaire.

3.3.3 Appuyer l'OPC dans l'organisation d'un atelier de formation sur la documentation des cas de corruption et plaider pour la lutte contre la corruption.

- e) **Ciblage du projet** – fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été

consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extraits et activités du cadre de résultats.

Faisant suite aux diverses consultations avec la contrepartie nationale (ULCC, MPCE, OPC etc.) ainsi qu'avec la société civile (Fondation Je-Klere, CPD, OCNH, ASFC, VHDH et BHDH) réalisées dans le cadre de l'élaboration de cette proposition, il est apparu que le projet devrait inscrire son aire d'intervention sur l'ensemble du territoire national. Ainsi, il est proposé d'impliquer l'ensemble des organisations de la société actives dans le domaine de la lutte contre la corruption sur l'entièreté du territoire tout comme les structures de contrôle décentralisées. Tel que mentionné, une proportion du budget (environ 20%) cible des actions de promotion de l'égalité des sexes. Par ailleurs des activités spécifiques se destinent à impliquer les jeunes dans le débat public sur la lutte contre la corruption (forum des jeunes, résultat 3). Les bénéficiaires directs du projet (cadres des institutions publiques, membres de la société civile, jeunes et femmes) seront identifiés sur différentes modalités : désignation par les institutions référentes, cartographie des acteurs (résultat 1) et ciblage par l'ULCC, le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) et le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique (MJSAC). Lors des séances de formation, seront identifiés des « champions » qui pourront jouer un rôle de leadership et être acteurs du changement dans les pratiques sociétales liées à la corruption.

Ainsi, le projet ciblera :

- au moins 60 cadres des institutions nationales (notamment le MPCE (Ministère de tutelle), l'ULCC, OPC, IGPNH, le CSPJ, MEJS) seront bénéficiaires des initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la corruption et l'impunité. Ces cadres seront identifiés par la direction générale respective de leurs institutions, à la suite d'une demande officielle du PNUD, en s'assurant qu'au moins 30 % soient des femmes ;
- au moins, 50 membres de la société civile seront bénéficiaires directs des initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la corruption et l'impunité. L'identification des organisations de la société civile se fera dans le cadre du résultat 1 (cartographie des acteurs) et au moins 30 % de femmes ou de membres affiliés à des organisations de la société civile œuvrant pour l'égalité des sexes ;
- au moins, 20 membres affiliés au secteur privé seront bénéficiaires directs des initiatives de renforcement des capacités dans le domaine de la lutte contre la corruption et l'impunité. L'identification des organismes privé (chambre de commerce, associations) se fera dans le cadre du résultat 1 (cartographie des acteurs), dont au moins 30 % de femmes affiliées au secteur privé ;
- au moins 5000 jeunes (moins de 25 ans) seront touchés par les campagnes de sensibilisation organisées en partenariat avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports, le Ministère de l'Éducation et l'ULCC (dont au moins 50% de jeunes filles), notamment grâce à une campagne publique de sensibilisation à l'échelle nationale en appui aux institutions de contrôle dans les milieux scolaire prévue au produit 2.1
- au moins 125,000 élèves des classes terminales en Haïti seront concernés par la dissémination de manuels éducatifs d'éthique à destination des jeunes réalisés par l'ULCC avec l'appui du projet afin de répondre au postulat que les jeunes sont des acteurs de changement, porteurs de nouvelles pratiques sociétales ;
- Au moins 20,000 personnes seront touchées par les campagnes de sensibilisation de masse organisées via les médias traditionnels (radio, télévision, presse écrite) donc au

moins 30% ciblant directement des femmes soit par des messages spécifiques soit par des canaux de communication particuliers (réseaux sociaux par exemple).

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-dessous pour chaque organisation bénéficiaire du projet.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation chef de file : PNUD	USD 25.6 M	Gouvernements du Canada, Japon, Corée du Sud, Norvège, UE, PBF, GFP, INL	Port-au-Prince Port de Paix Jérémie Les Cayes Ouanaminthe 209	209	Patrick Keuleers (consultant, expert corruption) Adeline Carrier (chef Unité Gouvernance)
Partenaires d'exécution UEH, Université Kiskeya, OPC, JKLERE, IMED, Vivario, LakouLapé autres OSCs					
Organisation bénéficiaire : OHCHR Partenaires d'exécution : IHDH, OPC, UEH, CPD, BHDH, FBH et autres OSC	USD 1.1M	Gouvernements de Norvège, Hollande, Irlande, UE, INL	Port au Prince	14	Aime Ntumba Kakolo (Chef Unité Investigations/ Accountability)
Organisation bénéficiaire : ONUDC	USD 80,000	US/INL / Canada/UK /Qatar			Aisser Al-hafedh (Officier de Programme/Amérique Latine et Caraïbes) Virginia De Abajo-Marques (Expert Régional contre la corruption)
Partenaires d'exécution : ULCC, UCREF, ECC ; Ministères Justice et					

Sécurité Publique ; Ministère Intérieure ; Douanes ; MP, MPC, DGI, CSAD, CC, CD, OSC, AJ, Media, Milieu Universitaire					Jonathan Bourguignon (Expert Associe /Corruption)
---	--	--	--	--	--

- b) **Gestion et coordination du projet** – Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'**annexe A** et joignez les mandats clés du personnel.

Ce projet sera mis en œuvre sous le leadership du MPCE de façon coordonnée et collaborative entre trois agences du Système des Nations Unies, Le PNUD, l'ONUDC et le HCDH, ceci en étroit partenariat avec les institutions partenaires du projet et les organisations de mise en œuvre des activités. Le PNUD et l'ONUDC recevront directement le montant du budget y afférant et sera ainsi responsable de l'établissement des partenariats opérationnels pour la mise en œuvre des activités. Parmi l'allocation reçu par le PNUD, \$700,053.50 seront administré dans le cadre d'un accord avec le HCDH, ce qui permettra de faciliter les procédures administratives et financières devant permettre au HCDH de mettre en œuvre ses activités sur le terrain. La mise en œuvre du présent projet, à l'instar des autres projets relevant du PBF, sera supervisée et coordonnée par :

1. Comité de Pilotage, co-présidé par le MPCE et le RCO, et la participation des institutions nationales partenaires ainsi que les représentants des 2 agences bénéficiaires et du HCDH. Le comité a la charge de l'approbation des orientations stratégiques du projet et se réunit au minimum deux fois par an.
2. Comité de Suivi Technique réunissant les points focaux techniques des institutions partenaires ainsi que les points focaux des 2 agences bénéficiaires et du HCDH et le point focal du secrétariat du PBF en Haïti. Ce comité se réunit tous les mois.
3. Unité de gestion de projet comprenant les points focaux des 2 agences bénéficiaires et du HCDH ainsi que l'officier M&E. Cette unité sera basée dans les bureaux du PNUD (agence lead) avec l'ensemble des points focaux des agences et des consultants intervenant ponctuellement dans la mise en œuvre des activités.

En outre, le Bureau du Coordonnateur Résident, à travers le secrétariat du PBF, aura comme fonction d'appuyer ces structures de coordination dans leur rôle d'orientation stratégique, de même que les agences récipiendaires et leurs partenaires d'exécution, dans l'atteinte des résultats des projets. Les efforts de communication sur les activités du projet seront coordonnés avec le RCO et une attention sera portée aux échanges avec les PTFs impliqués dans le secteur (OEA, UE, USAID, FMI, etc.) via la CTP (Concertation Technique des Partenaires), ceci afin d'assurer une harmonisation des actions des partenaires mais aussi d'identifier les fonds additionnels, dans l'esprit de la fonction catalytique des financements du PBF.

Le Secrétariat du PBF veillera, en particulier, à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès de bailleurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix. Le Secrétariat du PBF assurera également le Secrétariat du Comité de Pilotage/Comité de suivi Technique, notamment en (i) assurant que celui-ci puisse remplir son rôle de gestion et de contrôle-qualité à travers la coordination et le soutien du Secrétariat ainsi qu'à travers des systèmes d'alerte précoce pour identifier et répondre à tout type de problème de nature à entraver la mise en œuvre effective des projets PBF conformément au Plan de Travail Annuel ; (ii) servant d'interface entre les entités de prise de décision (COS, Bureau pour la Consolidation de la Paix au siège - PBSO) et les agences récipiendaires; (iii) fournissant une assurance-qualité du soutien du PBF ; (iv) assurant que les questions du genre soient intégrées de manière transversale dans les interventions du PBF ; et (v) entreprenant et facilitant la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF.

La gestion globale ainsi que la coordination technique et opérationnelle du projet relèvent de la responsabilité du PNUD en tant que chef de file de l'initiative, ce qui implique notamment le suivi auprès du Système des Nations Unies, la consolidation des plans de travail et la production périodique des rapports techniques et financiers. Le séquençage des activités est disponible à l'annexe C.

L'équipe du projet sera composée des ressources humaines suivantes (représentant 20% du budget total du projet) qui travailleront dans le même espace de travail, sans un souci de coordination optimisée et de rationalisation des fonds du projet :

- **1 Coordonnateur de projet (PNUD)** en charge d'assurer, en étroite collaboration avec le NOC et le NOD de deux autres agences et l'officier M&E, la cohérence dans la mise en œuvre des activités, de consolider les rapports narratifs et financiers et autres supports techniques tels que les outils de communication et de plaidoyer (100%)
- **1 NOC / Droits de l'Homme - gestion programme (HCDH)** en charge de superviser la mise en œuvre des activités placées sous le lead du HCDH en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe du projet. Il/elle aura la charge du reportage des activités qui alimentera les différents rapports narratifs et de dépenses dus au PBF.
- **1 NOD / Expert Corruption – gestion programme (ONUDC)** en charge de superviser la mise en œuvre des activités placées sous le lead d'ONUDC en étroite collaboration avec l'ensemble des membres de l'équipe du projet. Il/elle aura la charge du reportage des activités qui alimentera les différents rapports narratifs et de dépenses dus au PBF.
- **1 Officier M&E (PNUD)** en charge de conduire l'ensemble des activités de suivi et d'évaluation du projet, sur la base des indicateurs de performance du cadre logique, consolidant les "évidences" sur la mise en œuvre des activités du projet
- **1,5 Assistant/es administratif/ves (PNUD)** en charge du suivi administratif et financier des activités, de la coordination avec le service des passations de marché, du respect des procédures, de la consolidation des rapports financiers dus au PBF. Le second poste d'assistant sera cofinancé par le PNUD (100% + 50%)
- **1 Chauffeur (PNUD)** en charge de véhiculer l'ensemble de l'équipe du projet (100 %).

Afin d'optimiser les dynamiques d'interaction au sein de l'équipe multi-agence, il est prévu que l'ensemble des ressources humaines du projet (totalisant 20% du budget total) soit localisé dans le même bureau.

- c) **Gestion des risques** 11– Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Au niveau politique (crise au sein de l'exécutif sclérosant le fonctionnement des institutions publiques) limitant l'engagement des parties prenantes dans la mise en œuvre du projet. Manque d'intérêt du gouvernement d'aborder la thématique (en dépit de l'accord politique actuel)	Élevé	Instauration dès le début de la mise en œuvre du projet, d'un mécanisme de gouvernance (comité de pilotage interinstitutionnel placé sous le lead du MPCE et comité de suivi technique) permettant d'identifier ces risques politiques et de les adresser. L'équipe du projet veillera à créer des relations étroites de travail avec les points focaux techniques des institutions, moins susceptibles de quitter leur fonction si un remaniement de l'exécutif s'opère.
Au niveau sécuritaire limitant les déplacements, les rassemblements impactant la tenue des consultations en province et à Port-au-Prince, l'engagement des parties prenantes	Élevé	Au regard du contexte sécuritaire actuel qui prévaut en Haïti, l'expansion de la violence armée constitue une menace. Le projet prévoit d'assurer une communication régulière avec UNDSS, la Composante Police du BINUH et la PNH, recueillir les informations relatives à la situation sécuritaire et adapter la stratégie de mise en œuvre en fonction de la situation.
Au niveau managérial /opérationnel dans la gestion des fonds du PBF / différence de temporalité dans le décaissement des tranches de financement entre les 3 agences, pouvant retarder la mise en œuvre des activités	Moyen	Instaurer, dans le plan de travail pluriannuel, des indicateurs financiers qui permettent de baliser le décaissement des fonds pour éviter les retards d'exécution entre agences. Les rapports financiers trimestriels dus au PBSO doivent mettre l'accent sur la stratégie d'exécution des fonds et les possibles révisions budgétaires associées. Développement d'accord de financement (LoA) afin que le PNUD puisse gérer le procurement des agences dont les capacités opérationnelles sont limitées

Au niveau environnemental Impact d'une nouvelle catastrophe naturelle sur les priorités de la contrepartie nationale	Moyen	Assurer une communication constante avec les contreparties (en étroite collaboration avec la Direction Générale de la Protection Civile) et un suivi régulier des activités pour ajuster la stratégie de mise en œuvre au besoin si une catastrophe naturelle venait à entraver la mise en œuvre du projet. Auquel cas, le projet s'adaptera au plan de contingence national du gouvernement.
Au niveau sanitaire Retards ou difficultés dans la mise en œuvre des activités à cause de l'épidémie de la COVID-19	Moyen	Grâce à l'expérience apprise des mesures d'adaptation mises en œuvre durant la première phase de l'épidémie de COVID-19 en Haïti, il est possible d'adapter l'organisation des activités à travers les plateformes de réunions en ligne ou l'application de gestes barrières.
Au niveau de la réputation du SNU Les attentes de la population pour une solution rapide au problème de la corruption sont plus élevées que la portée du projet Les Nations Unies sont perçues comme inactives sur le sujet ou en collusion avec des institutions au sein desquelles des cas de corruption existent.	Moyen	Mise à jour de la matrice des risques et communication ciblée sur le projet afin d'explicitier le positionnement des Nations Unies dans l'accompagnement du gouvernement sur cette thématique. Une attention particulière sera portée lors des activités de sensibilisation et celles ciblant les jeunes et la société civile pour expliquer la portée du projet et la nature du travail de prévention au sein des institutions.

- d) **Suivi / évaluation** – Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 % du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité

Dans le cadre de la gestion du projet et tout au cours du cycle d'implémentation du projet, un système de suivi et évaluation sera établi et exécuté conformément aux politiques et procédures du PBF. Il sera basé sur le cadre de résultats adopté par le comité de pilotage. L'approche de la gestion axée sur les résultats sera utilisée comme mécanisme devant faciliter sur une base régulière la collecte, le traitement et l'analyse des données intègres, nécessaires à la mesure des progrès réalisés.

Le projet prévoit de réserver une partie du budget (5,35 %) aux activités de suivi, évaluation et communication. En plus, il compte recruter un expert national qui aura pour tâche de

coordonner et exécuter les activités de suivi et évaluation. Un plan de suivi et évaluation sera développé durant les trois premiers mois de l'implémentation du projet décrivant la méthodologie de suivi et évaluation, les responsabilités, le budget détaillé et les échéances. Les activités de suivi consisteront en :

- i. Des activités régulières sur les lieux d'exécution du projet pour vérifier entre autres les avancements du projet et l'accomplissement des cibles fixés dans le cadre logique. Ces visites permettront notamment de recueillir des informations, auprès des bénéficiaires, sur l'impact du projet ; des rapports d'activités ; l'établissement de rapport périodiques d'avancement.
- ii. Des enquêtes de perception avec le grand public sur la qualité seront menées. De même, une évaluation finale de vérifier l'efficacité, l'efficience, la pertinence et la durabilité du projet sera menée.

Les agences responsables constituent un comité technique et sont tenues d'effectuer régulièrement avec les partenaires de mise en œuvre un suivi axé sur les résultats. Le projet dans son ensemble fera l'objet d'un suivi permanent et régulier de la part des agences, membres du comité technique, de concert avec l'expert national, responsable de suivi et évaluation. Le projet prendra en compte les réunions réguliers du comité technique, le rapport de progrès et le rapport final.

Des indicateurs de performance et d'impact sont développés dans la matrice cadre logique fournit dans l'annexe B incluant les moyens de vérification correspondants. Ces instruments constitueront le socle sur lequel sera construit le système de suivi et évaluation du projet. Le projet assurera la mise en place de mécanismes de gestion fonctionnelle, de suivi et évaluation à tous les niveaux, en accordant une attention particulière: a) à l'efficience dans la gestion des ressources financières; b) à l'efficacité des actions entreprises et la qualité des résultats annuels et finaux; c) à la planification annuelle par la production des plans de travail annuel; d) à l'examen périodique et les missions conjointes sur le terrain; e) à la recherche des synergies entre différentes composantes du projet avec d'autres projets PBF et d'autres projets de consolidation de la paix financés par d'autres partenaires.

Tous les rapports seront transmis à l'expert responsable de suivi et évaluation en vue de les analyser avec toutes les autres informations collectées sur l'avancement des activités et de rendre compte de ses recommandations au secrétariat PBF et au comité technique pour validation avant leur approbation par le comité de pilotage. Le projet produira un rapport annuel qui devra être approuvé par le comité de pilotage. Un rapport final sera fourni trois mois après la fin du projet au comité de pilotage pour approbation finale. Si la fin du projet coïncide avec le rapport annuel du projet, celui-ci peut être considéré comme rapport final. Le comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence. A ce titre, les données sur les performances, les risques et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.

- e) **Stratégie de fin de projet / durabilité** – Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.

La durabilité des résultats du projet résulte de la combinaison de plusieurs éléments :

- 1) l'appui à la mise en place de mécanismes de communication efficace, régulière et institutionnalisée entre acteurs concernés contribuera à pérenniser le dialogue mis en place ;
- 2) l'instauration de procédures claires de discussion, prise de décision et de suivi pour chaque résultat, y compris par le biais de sessions dédiés et de groupes de travail, contribuera à assurer le suivi du progrès réalisé ;
- 3) le changement progressif des mentalités induit par le projet, faisant du dialogue une méthode privilégiée de décision endossée par tous facilitera la durabilité des actions initiées par le projet ;
- 4) le renforcement des capacités des institutions anti-corruption, notamment en termes de mécanismes de redevabilité, sera accompli dans les limites fixées et affectera positivement et durablement l'exercice par ces institutions de leurs fonctions ;
- 5) l'ancrage du suivi du projet dans le mécanisme de coordination du projet aideront à assurer la continuité des actions qui seront déployées ;
- 6) enfin, la documentation et le partage des bonnes pratiques/leçons apprises de la mise en œuvre du projet facilitera les initiatives intervenant dans sa suite logique, en particulier l'adoption effective et la mise en œuvre d'une nouvelle Stratégie nationale contre la corruption en Haïti.

En s'appuyant sur une approche participative, inclusive et transparente, le projet renforcera les bases pour assurer une pérennité des actions concourant à la durabilité des liens consolidés entre les populations haïtiennes d'une part et les structures techniques de l'État et les partenaires de la société civile d'autre part. C'est dans cet esprit que l'appropriation et la participation active de l'ensemble des acteurs sont instituées comme principes cardinaux depuis la formulation jusqu'à la mise en œuvre du projet. Par ailleurs, l'ancrage du suivi de la mise en œuvre qui prend en compte les différentes institutions mandatés pour agir contre la corruption, les autorités judiciaires et les acteurs de la société civile, reste un atout majeur pour assurer la continuité des actions qui seront déployées, avec un potentiel d'une allocation budgétaire nationale afin d'assurer un engagement concret pour le suivi des résultats.

En outre, la cohésion sociale étant un enjeu majeur pour la restauration d'un environnement sûr et stable en Haïti, à travers le mécanisme de coordination établi par la communauté internationale et le programme en cours de développement sur le partenariat et engagement du Système des Nations Unies dans la lutte contre corruption, qui s'inscrit dans le cadre de la Stratégie intégrée pour Haïti, les résultats du projet pourraient être consolidés et portés à l'échelle par d'autres Partenaires Techniques et Financiers tels que US/USAID, l'UE, l'OEA. Le Cadre de partenariat-pays de la Banque mondiale et le FMI dans le cadre de son appui au gouvernement haïtien, pourraient également être pertinents. Dès l'entame de la mise en œuvre du projet, un lien sera établi avec les autorités nationales pour que les actions initiées par le présent projet soient portées à l'échelle dans le cadre de ces projets.

Enfin, une coordination opérationnelle étroite sera promue avec les autres interventions en cours ou à venir. Étant entendu que le projet vient en synergie/complémentarité de projets en cours, les bonnes pratiques et les acquis de ces projets mis en œuvre par d'autres agences du Système des Nations Unies et d'autres partenaires techniques et financiers seront utilisés afin de garantir non seulement une meilleure mise en œuvre du présent projet. La réussite du projet permettra de renforcer les aspects de résilience des populations face aux risques de

détérioration du climat social et d'établir d'un cercle vertueux entre les demandes de reddition de compte pacifiques, l'amélioration des services publics et le renforcement de la stabilité et de la cohésion sociale.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquent les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé		X	Le diagnostic réalisé dans le cadre du résultat 1 (cartographie des organisations de la société civile) permettra
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		X	Les TDRs des postes clés seront finalisés une fois l'approbation du document de projet
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.		X	Les organismes locaux seront consultés dans le cadre de la mise en œuvre du projet résultat
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?		X	Il s'agit du premier projet conjoint de lutte contre la corruption mis en œuvre depuis des années en Haïti
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.		X	Les critères des bénéficiaires seront réalisés dans le premier trimestre de mise en œuvre du projet
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement ?	X		Des consultations ont été conduites avec les principales parties prenantes du projet dont le MPCE signataire du document de projet
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?		X	Les dispositions seront identifiées/prises dans le premier trimestre de mise en œuvre du projet
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X		L'experte en égalité des sexes du PNUD a contribué à l'identification

			des activités liées à l'égalité des sexes
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet ?	X		Une consultation informelle a été conduite avec le MCFDF
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?		X	Cet aspect sera pris en compte lors de la finalisation du cadre de résultats après le recrutement de l'expert M&E
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	X		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		Le budget prend en compte la logistique de certaines activités notamment les déplacements en province lors du diagnostic des OCS, des événements nécessitant le déplacement d'experts ou de cadres/staffs résidant en province

4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (ex. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		Le « core staff » du projet sera uniquement national avec l'intervention ponctuelle d'une expertise internationale
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		x	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		Il est prévu l'achat d'un véhicule dans un souci de rentabilisation des coûts (location de véhicule très onéreuse en Haïti)
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		Le PNUD cofinance un des postes d'assistant administratif. Par ailleurs, les agences mettent à la disposition une expertise pro bono qui sera impliquée dans la mise en œuvre (experts des bureaux régionaux, des bureaux pays etc.)

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²⁴
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁴ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : Un dialogue national sur la lutte contre la corruption est établi à travers de larges consultations multi-niveaux et permet de faire émerger un consensus sur les actions à mener (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la		Indicateur 1 a : Pourcentage de recommandations et décisions de la plateforme mises en œuvre permettant de renforcer le consensus national dans la lutte contre l'impunité et la corruption Niveau de référence : 0 (inexistence de la plateforme avant le démarrage du projet) Cible : Au moins 35%	Rapports de réunions de la plateforme	Mise en place de plateforme
		Indicateur 1 b : Pourcentage des recommandations relatives à la cohésion sociale en lien avec la corruption/impunité produites par des consultations incluant des représentants de toutes les parties prenantes (institutions, OSCs, secteur privé, femmes, jeunesse, etc.) Niveau de référence : 0 Cible : 90% des recommandations	Rapports de réunions de la plateforme	
	Produit 1.1 Une plateforme de dialogue multi-acteurs autour de la lutte contre la corruption est mise en place	Indicateur 1.1.1: Existence du diagnostic et cartographie des acteurs Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapport final	Identification des acteurs, questionnaires, élaboration d'une base de données
	Liste des activités relevant du produit : 1.1.1 Établir un diagnostic et cartographie des acteurs à l'échelle nationale (institutions de contrôle, société civile, secteur privé, milieu académique, etc.), de leur mandat, interventions, et localisation géographique. 1.1.2 Élaborer et valider des termes de références et établissement des structures de gouvernance de la plateforme (comité de suivi, présidence, secrétariat technique).	Indicateur 1.1.2: Existence de la plateforme et de ses structures de gouvernance Niveau de référence : 0 Cible : 1	TDRs, rapports des réunions de la plateforme	Coordination, appui technique pour la documentation de structure de gouvernance
		Indicateur 1.1.3: Nombre de participants aux réunions et aux événements thématiques relatifs à la consolidation de la paix, la cohésion sociale en lien Niveau de référence : 0	Feuilles de présences, questionnaires, rapports, articles de presse	Coordination et appui technique par l'équipe de projet

criminalité, en particulier dans les pays en développement (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	1.1.3 Tenir de réunions fréquentes et documentées de la plateforme (prise de décision, actions conjointes). 1.1.4 Organiser des événements thématiques (conférence, débats) impliquant des secteurs larges (universitaires, échanges sud-sud, régionaux, internationaux, etc.).	Cible : Au moins 300, désagréé par âge et par sexe (dont au moins 100 de femmes et au moins 50 bénéficiaires de moins de 25 ans)		
	Produit 1.2 Une feuille de route inclusive est développée par la plateforme multi-acteurs sur la lutte contre la corruption Liste des activités relevant du produit : 1.2.1 Organiser de sessions de consultations thématiques en province sur la base du diagnostic réalisé (1.1.1). 1.2.2 Réaliser un atelier national de rédaction de la feuille de route, sous le leadership de la plateforme de dialogue sur la lutte contre la corruption. 1.2.3 Organiser les consultations finales, validation et dissémination de la feuille de route. 1.2.4 Sensibiliser, vulgariser et former sur les objectifs et grands axes de la feuille de route ciblant l'ensemble des acteurs identifiés dans le diagnostic réalisé (1.1.1).	Indicateur 1.2.1: Nombre de participants aux sessions de consultation, désagréé par âge, sexe, et zone géographique Niveau de référence : 0 Cible :100 (dont au moins 30 femmes et 20 de moins de 25 ans)	Feuilles de présence, rapports, articles de presse	Coordination et appui technique par l'équipe de projet
		Indicateur 1.2.2: Existence de la feuille de route nationale Niveau de référence : 0 Cible :1	Documentation de la feuille de route, rapports	
		Indicateur 1.2.3: Nombre d'acteurs sensibilisés et informés sur la feuille de route Niveau de référence : Cible : Au moins 250 (dont 100 femmes et 50 de moins de 25 ans)	Feuilles de présence, rapports, articles de presse, photos	
	Produit 1.3 Les capacités de la plateforme multi-acteurs sont renforcées pour élaborer d'une nouvelle stratégie nationale de lutte contre la corruption Liste des activités relevant du produit : 1.3.1 Établir un diagnostic des besoins différenciés des membres de la plateforme pour un renforcement ciblé des capacités,	Indicateur 1.3.1: Existence du diagnostic Niveau de référence : 0 Cible : 1	Documentation du diagnostic, rapports	Coordination et appui technique par l'équipe de projet
		Indicateur 1.3.2: Nombre de participants aux formations, pourcentage d'augmentation des connaissances notamment sur la cohésion sociale et la consolidation de la paix liés à la corruption/impunité, désagréé par âge, sexe et zone géographique	Feuilles de présence, questionnaires, rapports, articles de presse, photos	

	selon le type et le rôle de chaque acteur. 1.3.2 Organiser des sessions de formation. 1.3.3 Établir un partenariat avec une organisation de recherche, de formation ou universitaire pour le transfert de connaissance, et la formation de formateurs (y compris modules de formation pour l'ENA/ École Nationale d'Administration et autres facultés). 1.3.4 Réalisation de sondage d'opinions sur la perception de la corruption	Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 35 personnes (dont au moins 15 femmes), au moins 35% d'augmentation		
		Indicateur 1.3.3: Nombre de formateurs formés, désagrégué par sexe et par zone géographique Niveau de référence : 0 Cible : Au moins 25 personnes dont au moins 10 femmes Indicateur 1.3.4 Nombre de sondage réalisés désagrégué par sexe et par zone géographique Niveau de référence :0 Cible : au moins 2 sondages sont réalisés	Feuilles de présence, questionnaires, rapports, articles de presse, photos Données factuelles des sondages d'opinion	
Résultat 2 : La population, et notamment les femmes et les jeunes, est mieux à même d'exercer ses droits et leurs devoirs en matière de lutte contre la corruption et dispose de moyens pacifiques pour exprimer ses revendications (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)		Indicateur 2 a : Pourcentage de la population ayant été sensibilisée en vue de promouvoir la redevabilité et la lutte contre la corruption Niveau de référence : 0 Cible : au moins 70% (dont 35% de femme et 35% de jeunes)	Questionnaires, rapport de rencontres, articles de presse, photos	Collecte de données à travers la stratégie M&E du projet

16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux 16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)		Indicateur 2 b : Pourcentage des participants aux événements de sensibilisation et de de formation qui estiment être mieux en mesure d'exercer leurs droits et leurs devoirs en matière de la corruption/impunité, désagréé par âge et par sexe Niveau de référence : 0 Cible : au moins 70 % (dont 40% de femme et 35% de jeunes)	Questionnaires	Avant et après les évènements et collecte de données pour déterminer le %
	Produit 2.1 Les citoyens, notamment grâce aux organisations de la société civile, ont un meilleur accès à l'information sur leurs droits et leurs devoirs Liste des activités relevant du produit : 2.1.1 Commémorer la journée internationale contre la corruption (9 décembre) à travers une journée de réflexion sur les défis liés à la corruption, le cadre légal existant (loi sur la corruption ainsi que sur les mécanismes et organes étatiques de lutte contre la corruption). 2.1.2 Organiser une campagne publique de sensibilisation à l'échelle nationale en appui aux institutions de contrôle dans les milieux scolaire, secteur public et privé (émissions radio, TV et spots), avec des sessions de vulgarisation sur les enjeux et les défis locaux relatifs à la corruption.	Indicateur 2.1.1 Nombre de personnes sensibilisées et outillées sur la lutte contre la corruption désagréée par âge, sexe et par zone géographique Niveau de référence : À déterminer dans le processus de définition du projet (estimation sur la base de la cartographie et projet passés et en cours) Cible : 100 (dont au moins 35% des femmes et 40% des jeunes) Indicateur 2.1.2 Pourcentage de la population sensibilisée sur la corruption, y compris le nombre d'élèves et des membres des secteurs publics et privés désagréé par âge, sexe et zone géographique Niveau de référence : À déterminer dans le processus de Baseline du projet (estimation sur la base de la cartographie et projet passés et en cours) Cible : 50% (dont au moins 35% des femmes et 30% des jeunes) Indicateur 2.1.3 Nombre de participants outillés sur leur rôle et le mécanisme d'examen Niveau de référence : 0	Feuilles de présence, questionnaires, rapports, articles de presse, photos Documentation et matériels de sensibilisation, rapports de diffusion et de dissémination, articles de presse, photos Feuilles de présence, questionnaires, rapports, articles de presse, photos	Facilitation par l'équipe de projet de l'organisation, du déroulement et du suivi des activités liées à la journée de réflexion Identification des moyens de sensibilisation, élaboration de matériels de visibilité et de communication Diffusion large Suivi Développer l'outil, collecter les données, analyser les données

	2.1.3 Organiser des sessions de formation sur les mécanismes d'examen et le rôle des organisations de la société civile, y compris au profit de journalistes.	Cible : 40 (dont 20 femmes et 13 jeunes)		
	2.1.4 Organisation d'un forum d'associations de jeunes (afin de faire entendre les perspectives, échanger des idées de solution entre eux et avec des intervenants d'autres pays/régions du monde).	Indicateur 2.1.4 Pourcentage des participants ayant exprimé une perception positive sur le forum des jeunes haïtiens Niveau de référence : 0% Cible : 60% (dont 50% de femmes), parmi les participants haïtiens.	Rapport d'évaluation de l'activité (forum) par les participants, compte-rendu ou document final du forum, articles de presse	Facilitation par l'équipe de projet de l'organisation, du déroulement et du suivi du forum des jeunes
	Produit 2.2 Les mécanismes d'observation de la société civile sont renforcés Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 2.2.1 Existence d'un observatoire de lutte contre la corruption Niveau de référence : 0 Cible : 1	Rapports, articles de presse	Coordination entre l'équipe de projet et organisations de la société civile Suivi sur le fonctionnement de l'observatoire
	2.2.1 Soutenir la mise en place d'un observatoire national de la corruption de la société civile, qui inclut les organisations de femmes et de jeunes.	Indicateur 2.2.2 Nombre d'activités de monitoring ayant abouti à un rapport sur la corruption Niveau de référence : 0 Cible : 2	Documentation et suivi des activités de monitoring, rapports, articles de presse	
	2.2.2 Appuyer les organisations de la société civile, membres du nouvel observatoire national, pour le suivi des allégations de corruption.	Indicateur 2.2.3 Nombre de personnes outillées sur la question de corruption au regard des recommandations des organes de traités Niveau de référence : 20% Cible : 40 (dont au moins 35% des femmes et 35% des jeunes)	Feuilles de présence, questionnaires, rapports, articles de presse, photos	Développer l'outil, collecter les données, analyser les données
	2.2.3 Renforcer les capacités des organisations de la société civile à faire le plaidoyer visant à remédier aux défis et blocages rencontrés dans leur engagement avec les institutions de régulation.			
	Produit 2.3 Des supports d'éducation à la lutte contre la corruption et à l'intégrité ciblant les jeunes sont élaborés Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 2.3.1 Nombre de participants de l'École de la Magistrature, à l'École Nationale de l'administration et l'Académie de Police formés sur la lutte contre la corruption désagrégée par sexe et par zone géographique Niveau de référence : 0	Feuilles de présence, questionnaires, rapports, articles de presse, photos	Coordination entre l'équipe de projet et les différentes institutions

	2.3.1 Appuyer l'EMA, l'ENA et l'Académie de Police (commissaires et inspecteurs) pour l'organisation de sessions de formation sur la lutte contre la corruption.	Cible : 150 (dont au moins 40% de femmes)		
	2.3.2 Appuyer l'ULCC pour l'élaboration et la production des manuels éducatifs d'éthique à destination des jeunes et des mécanismes de dissémination adaptés à la jeunesse en partenariat avec le MENFP.	Indicateur 2.3.2 Existence des manuels éducatifs d'éthique pouvant être intégrés dans le programme national de l'Éducation nationale Niveau de référence : 0 Cible : 2	Manuels, rapports, articles de presse	Élaboration des manuels, travail collaboratif avec l'ULCC pour un plaidoyer auprès du ministère de l'éducation
	2.3.3 Apporter un appui technique et financier à l'Université d'État d'Haïti pour le développement des modules de cours sur la lutte contre la corruption en collaboration avec ULCC.	Indicateur 2.3.3 Existence d'une chaire anticorruption intégrée à l'UEH et associée à une revue scientifique Niveau de référence : 0 Cible : 1	Documentation de gouvernance, rapports, articles de presse, photos	Coordination et appui technique par l'équipe de projet
Résultat 3 : Les capacités des institutions nationales pour lutter contre la corruption sont renforcées en mettant l'accent sur la prévention et une coordination interinstitutionnelle renforcée. (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité 16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée 16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux		Indicateur 3 a : Nombre de mécanismes de contrôle, de prévention et de répression dont les capacités à prévenir et lutter contre la corruption ont été améliorées Niveau de référence : 0 (en début de projet analyse des capacités institutionnelles en début de projet) Cible : 6	Analyse des capacités institutionnelle en début de projet, à mi-parcours et en fin de projet.	
		Indicateur 3 b Nombre de protocoles et dispositifs conformes aux standards internationaux en matière de lutte contre la corruption mis en place à l'initiative de la task-force Niveau de référence : 0 Cible : 10	Rapports et documents élaborés par la task-force, compte-rendu de réunions	
	Produit 3.1 Une task-force interinstitutionnelle sur la lutte contre la corruption est mise en place et fonctionnelle	Indicateur 3.1.1 Existence de termes de référence de la task-force approuvés Niveau de référence : 0 Cible : 1	TDR finalisés et approuvés	Facilitation par l'équipe de projet de l'élaboration des TDRs

16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions 16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux 16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement (Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)	Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 3.1.2 Pourcentage de femmes composant les groupes de travail thématiques	Liste de composition des groupes de travail adoptée par la task-force, comptes rendus des réunions, listes de présences	
	3.1.1 Soutenir la création de la task-force et son fonctionnement régulier.	Niveau de référence : 0 (groupes thématiques non-existants) Cible : au moins 30%		
	3.1.2 Appuyer la task-force dans l'identification, l'élaboration, l'adoption et la diffusion des recommandations pour l'élaboration d'une stratégie de lutte contre la corruption (en lien avec le résultat 1, produit 1.3).	Indicateur 3.1.3 % (Pourcentage) des recommandations ou des décisions prises lors des réunions mises en application Niveau de référence : 0 Cible : 40%	Comptes rendus des réunions, listes de présences, articles de presse	Identification des participants clefs, création d'un agenda, appui pendant les réunions
	Produit 3.2 Les cadres des institutions sont plus à même de prévenir les actes de corruption grâce à meilleure connaissance des conséquences et des risques de la corruption dans le secteur public ainsi que du mandat des institutions de contrôle	Indicateur 3.2.1 Nombre d'ateliers d'évaluation des risques de corruption Niveau de référence : 0 Cible : 8 ateliers avec au moins 30% de femmes comme participantes et présentatrices/intervenantes	Ateliers réalisés	Facilitation par l'équipe de projet de l'organisation, du déroulement et du suivi des ateliers.
	Liste des activités relevant du produit :	Indicateur 3.2.2 Nombre de conférences thématiques interinstitutionnelles	Conférences thématiques organisées	Facilitation par l'équipe de projet de l'organisation, du déroulement et du suivi des conférences thématiques
	3.2.1 Organisation d'ateliers d'évaluation des risques de corruption dans le secteur public. 3.2.2 Organisation de conférences thématiques interinstitutionnelles de sensibilisation et/ou de formation (ex. Intégrité judiciaire). 3.2.3 Organiser des séances d'information et d'échange avec des responsables politiques, en compagnie des représentants du secteur privé sur l'impact de la corruption et leur responsabilité respectives.	Niveau de référence : 0 Cible : TBD [2 conférences par thématique faisant l'objet d'un groupe de travail avec au moins 30% de femmes comme participantes et présentatrices/intervenantes]		
	Produit 3.3 Les capacités des institutions de contrôle, de prévention et de répression sont renforcées pour mettre en œuvre leur mandat de défense des droits	Indicateur 3.3.1 Nombre de participants d'OPJ renforcés en matière d'investigation et analyse des rapports financiers et administratifs désagrégué par sexe et par zone géographique Niveau de référence :	Feuilles de présences, rapports, articles de presse, photos	

	des citoyens y compris des femmes et des jeunes	Cible : 60 dont au moins 40% de femmes et 20% de jeunes		
	Liste des activités relevant du produit :			
	3.3.1 Renforcer les capacités des OPJ en matière d'investigation et analyse des rapports financiers et administratifs au profit des institutions de contrôle (IGPNH, Bureau d'inspection des services, de vérification et d'audit (BISVA de la PNH), Inspection judiciaire du MJSP et du CSPJ ainsi que ULCC).	Indicateur 3.3.2 Existence d'un code de déontologie judiciaire Niveau de référence : 0 Cible : 1	Documentation du code, rapports de projet	Coordination et appui technique par l'équipe de projet
	3.3.2 Appuyer les inspections judiciaires du CSPJ et du MJSP pour l'élaboration des lignes directrices anticorruption et un code de déontologie et d'éthique judiciaire.	Indicateur 3.3.3 Nombre de participants formés sur la documentation des cas de corruption désagrégué par sexe et par zone géographique Niveau de référence : 0 Cible : 30 dont au moins 20% de femmes et 10% de jeunes	Feuilles de présence, questionnaires, rapports, articles de presse, photos	
	3.3.3 Appuyer l'OPC dans l'organisation d'un atelier de formation sur la documentation des cas de corruption et plaidoyer pour la lutte contre la corruption.			

For MPTFO Use

Totals				
	PNUD (budget en USD)	OHCHR (budget en USD)	UNODC (budget en USD)	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 320,000.00	\$ 140,000.00	\$ 140,000.00	\$ 600,000.00
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 147,500.00	\$ 54,000.00	\$ 20,000.00	\$ 221,500.00
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 39,827.10	\$ -	\$ -	\$ 39,827.10
4. Contractual services	\$ 528,000.00	\$ 351,050.00	\$ 409,205.61	\$ 1,288,255.61
5. Travel	\$ 337,000.00	\$ 109,155.61	\$ 85,000.00	\$ 531,155.61
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 123,000.00	\$ -	\$ -	\$ 123,000.00
7. General Operating and other Costs	\$ -	\$ -	\$ -	\$ -
Sub-Total	\$ 1,495,327.10	\$ 654,205.61	\$ 654,205.61	\$ 2,803,738.32
7% Indirect Costs	\$ 104,672.90	\$ 45,794.39	\$ 45,794.39	\$ 196,261.68
Total	\$ 1,600,000.00	\$ 700,000.00	\$ 700,000.00	\$ 3,000,000.00

Performance-Based Tranche Breakdown					
	PNUD (budget en USD)	OHCHR (budget en USD)	UNODC (budget en USD)	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 640,000.00	\$ 280,000.00	\$ 280,000.00	\$ 1,200,000.00	40%
Second Tranche:	\$ 480,000.00	\$ 210,000.00	\$ 210,000.00	\$ 900,000.00	30%
Third Tranche:	\$ 480,000.00	\$ 210,000.00	\$ 210,000.00	\$ 900,000.00	30%
TOTAL	\$ 1,600,000.00	\$ 700,000.00	\$ 700,000.00	\$ 3,000,000.00	